



Datum / Date: 12/04/2016
Uur / Heure: 09:58
Vraag / Question: n° 10643

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Madame Maggie DE BLOCK, Ministre de la Santé Publique et des Affaires sociales,
concernant la formation en « disability management »
- déposée le 4 avril 2016 -**

Madame la Ministre,

Les chiffres de l'INAMI sont éloquentes : 419.940 personnes salariées ont subi une incapacité de travail primaire, soit en congé de maladie de moins d'un an. En 2014, 321.573 personnes étaient en congé invalidité. Le Gouvernement a logiquement fait de la réduction de ce chiffre un objectif de premier plan et dans cette optique, l'outil de la formation en « disability management » a été lancée pour la première fois fin février de cette année.

Au travers des 25 jours de formation entièrement financés par l'INAMI étalé sur une année et sanctionnés par un certificat internationalement reconnu, les candidats au programme seront formés à la gestion multidisciplinaire du maintien ou de la remise au travail des personnes en arrêt maladie de longue durée.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quand votre département espèrent-ils voir les nouveaux professionnels du « disability management » rendre leurs premiers résultats sur le terrain? Un processus d'évaluation de la mesure sera-t-il préalablement effectué avant la mise en place du deuxième cycle de formation prévu à l'horizon 2017-2018 ?
- La possibilité de déléguer dans le futur la certification de ce type de formation à un panel plus large d'établissements scolaires et de formation professionnelle est-elle envisagée par vos services ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse à la question n° 10643 de Madame Kattrin JADIN, Députée fédérale

Concerne : la formation en « disability management »

En effet, l'INAMI offre une formation en « disability management ». Un premier cycle de formation a commencé le 23 février dernier et a connu un grand succès avec une soixantaine d'inscriptions. La formation est, comme vous dites, sanctionnée par un certificat internationalement reconnu, à savoir le certificat NIDMAR. Le NIDMAR est le « *National Institute of Disability Research and Management* », une institution canadienne très réputée et avec beaucoup d'expertise sur le domaine de la réintégration socio-professionnelle de travailleurs en incapacité de travail.

Le cycle de formation dure 2 ans et se fait à mi-temps. On peut attendre l'entrée des nouveaux professionnels du « disability management » au début de l'année 2018.

Pour l'instant, la possibilité de déléguer dans le futur la certification à d'autres institutions n'est pas envisagée.

La Ministre,

De Minister,

Maggie DE BLOCK